

Commune de

Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2018

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy – M.MAGNIN Didier – M. MILLET Hervé – M. LAMIDIEU Lionel –
M. AURIERE André – M. GIRINAL Jean-Marc – M. PAGET Olivier - Mme GAUTHEROT Annick –
Mme GUENOT Lucienne – Mme COSTILLE Brigitte.

Absent : M. HUMBERT Nicolas.

Monsieur Hervé MILLET a été élu secrétaire.

Date de convocation : 24 janvier 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Budget communal : demande d'inscription budgétaire en investissement :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1 du 21 septembre 2017 dans laquelle le Conseil municipal décidait le recrutement du cabinet d'études chargé de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre bourg et explique qu'il conviendrait d'inscrire, dès à présent, au budget primitif, le montant de cette opération, soit la somme de 51 300 € TTC, à l'article 2031 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire demandant l'inscription au budget primitif communal 2018 de la somme de 51 300 € à l'article 2031 en dépenses d'investissement et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3/ Droit de préemption, immeuble situé 3 Rue du Vernois :

Le Maire présente la demande d'intention d'aliéner transmise par l'office notarial de Rioz, concernant la parcelle cadastrée A183 située 3, Rue du Vernois à Buthiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant cette parcelle et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Chemin piétonnier Buthiers / Voray sur l'Ognon : nouvelle option :

Le Maire informe le Conseil que suite à sa visite sur site, le cabinet CASSANI, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Grande rue, propose de ne pas réaliser tout de suite le chemin piétonnier entre l'entrée du village et la rue du Moulin, dans l'attente des orientations des aménagements de la Grande rue et de la décision concernant l'avenir de l'étang.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir la réalisation du projet de chemin piétonnier en l'état, suivant le calendrier fixé initialement, tout en conservant l'idée proposée par le cabinet CASSANI de passerelle longeant l'étang si celui-ci est maintenu en eau.

5/ Travaux concernant le réservoir d'eau potable :

Le Maire présente les différents travaux qui seraient nécessaires au niveau du château d'eau : pompe à remplacer, ballons à changer, corrosion de la tuyauterie, bâti non étanche.

Par ailleurs, la communauté de communes du Pays Riolais prendra en charge la gestion de l'eau vraisemblablement en 2020. Dans le schéma de distribution de l'eau sur le territoire de la communauté de communes, il n'est pas certain que tous les châteaux d'eau actuels soient maintenus en service.

En outre, le surpresseur situé au niveau de l'interconnexion avec Voray/l'ognon est également à changer. Idéalement, il faudrait construire un nouveau château d'eau mais compte-tenu de l'investissement que ça représente et des incertitudes quant au maintien d'un réservoir à Buthiers, il semble pertinent d'attendre le schéma définitif de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré et vu le contexte, le Conseil Municipal décide dans l'immédiat, de changer les deux pompes : une au château d'eau, l'autre à l'interconnexion.

6/ Convention fourrière 2018 – 2019 – 2020 :

Entendu l'exposé du Maire sur les obligations de la commune relatives à la gestion des animaux errants et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter la décision d'adhérer à la convention proposée par la Société Protectrice des Animaux de Gray, dans l'attente d'éléments nouveaux.

7/ Questions diverses

- Chèque à encaisser : Le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser un chèque de 450€ émis par M. DIDIER en contrepartie d'une minoration de l'indemnité d'écu.
- La journée de nettoyage de printemps est fixée au 24 mars 2018. Rendez-vous devant la mairie à 8h30,
- Un membre du Conseil signale que le mur d'enceinte du château présente des risques d'éboulement, Rue de l'Eglise, au niveau de l'intersection avec la rue de la Creuse.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 février 2018 à 20H00.